

The LEAF Coalition
Lowering Emissions by Accelerating Forest finance



13 mai 2022

Appel à propositions

Coalition public-privée axée sur la performance pour la conservation des forêts tropicales et subtropicales

La Coalition LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance - Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts) vise à relever le niveau d'ambition climatique à l'échelle mondiale et à contribuer à l'arrêt de la déforestation tropicale et subtropicale et de la dégradation des forêts d'ici 2030.

Il s'agit d'une coalition mondiale volontaire rassemblant des entreprises et des gouvernements visant à assurer le financement de la protection tropicale et subtropicale des forêts à une échelle inédite.

L'appel à propositions vise à fournir un soutien financier conséquent aux pays tropicaux et subtropicaux de manière à réduire les émissions découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Coordinated by

Instructions

Les juridictions sont invitées à remplir ce modèle de proposition afin de manifester leur intérêt à participer à des transactions liées à la Coalition LEAF. Les juridictions sont invitées à accompagner leur proposition d'une lettre signée par la plus haute autorité compétente.

Les informations incluses dans la proposition devront indiquer la capacité de la juridiction à répondre aux exigences d'ART TREES et l'ambition et la volonté de mettre en œuvre des activités pour générer des réductions et absorption d'émissions tout en assurant la participation pleine et effective des parties prenantes. Ce sont des critères importants pour déterminer l'admissibilité et informer le processus de sélection des propositions.

Afin de démontrer un niveau de préparation minimum pour répondre aux exigences de la norme d'ART TREES, les juridictions qui soumettent des propositions à la Coalition LEAF devraient au moins avoir mis en place les éléments suivants :

- *Un objectif global de CDN qui inclut les forêts*
- *Un système de surveillance des forêts nationales étroitement aligné sur les exigences de comptabilité du carbone de la norme TREES.*
- *Une stratégie ou un plan d'action REDD+ existant au niveau national qui peut être utilisé pour élaborer le plan de mise en œuvre de la norme TREES.*
- *Un système d'information sur les sauvegardes (SIS) ou un système analogue pour fournir des informations sur la prise en compte et le respect des sauvegardes.*
- *Un résumé des informations (Sol) (gouvernements nationaux) ou un rapport sur les sauvegardes à l'échelle pertinente qui est cohérent avec les rapports nationaux à la CCNUCC (gouvernements infranationaux).*

Si les éléments énumérés ci-dessus ne sont pas en place à ce jour, les juridictions peuvent identifier les lacunes existantes avec un plan pour les combler incluant un calendrier et une description du soutien financier et technique obtenu ou en cours d'obtention. Les juridictions qui démontrent des lacunes importantes en matière de préparation et qui ne fournissent pas de détails sur les plans visant à combler ces lacunes ne seront pas considérées comme admissibles pour le moment. Les juridictions qui souhaitent démontrer un niveau de préparation plus élevé sont également encouragées à fournir une évaluation générale sur leur conformité aux exigences de TREES pour compléter leur proposition.

Veuillez soumettre des copies de la proposition en anglais et dans la langue officielle de la juridiction en format Word ou PDF. Merci de ne pas envoyer une copie scannée de la proposition. Les juridictions sont encouragées à fournir des réponses succinctes et claires, en incluant des liens pertinents le cas échéant. Au long du processus d'examen, Emergent assurera le suivi avec de questions supplémentaires au cas par cas.

Soumission de la proposition LEAF - Nom de la juridiction hôte

Table des matières

Instructions.....	2
Formulaire de contact et de consentement	4
<i>Admissibilité et documentation ART TREES.....</i>	<i>5</i>
<i>Comptabilité carbone.....</i>	<i>6</i>
Objectifs de réduction des émissions forestières	6
Droits sur les ERR et dispositions relatives au double comptage	6
Système national de suivi des forêts.....	7
Comptabilité carbone TREES pour les juridictions Haut Couvert Forestier, Faible Déforestation (HFLD)	7
Comptabilité carbone TREES pour les juridictions non-HFLD	9
Comptabilité carbone TREES pour l'absorption.....	10
MRV et lacunes techniques	12
<i>Sauvegardes de Cancun.....</i>	<i>12</i>
Système d'information sur les sauvegardes et résumé des informations sur les sauvegardes	12
Exigences de sauvegarde de TREES.....	13
Lacunes en matière de sauvegardes	15
<i>Aperçu de la politique REDD+.....</i>	<i>16</i>
Engagements CDN.....	16
Plan de mise en œuvre REDD+	16
Politiques et mesures.....	17
Utilisation des recettes	18
Distribution des bénéfiques.....	18
Intermédiaire financier (IF)	19
Voies de transaction	19
Lacunes en termes de politique et de mise en œuvre REDD+	20

Formulaire de contact et de consentement

Proposition soumise par (nom de la juridiction) :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Nom de l'institution :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pays :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Nom et titre du point focal :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Adresse postale :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Adresse électronique :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléphone :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Autorité juridique, contacts et modalités de mise en œuvre :

Veuillez décrire l'autorité légale pour représenter le pays ou la juridiction, les contacts clés de la juridiction et les entités gouvernementales gérant le programme de la juridiction. Veuillez indiquer vos préférences sur les modalités de notre correspondance avec la juridiction.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Expression de consentement

En cochant cette case, la juridiction accepte de négocier de bonne foi en vue de conclure un accord d'achat de réductions d'émissions (ERPA) avec Emergent, si la proposition est sélectionnée par la Coalition LEAF pour la suite des négociations.

En cochant cette case, la juridiction reconnaît et donne son consentement à la publication en ligne de cette soumission de proposition en anglais et dans la langue officielle de la juridiction si elle est jugée admissible par la Coalition LEAF. Toutes les annexes de la soumission de proposition seront considérées comme confidentielles et ne seront pas publiées sans le consentement exprès de la juridiction.

En cochant cette case, la juridiction reconnaît qu'elle doit notifier les parties prenantes REDD+ situées dans la zone comptable de TREES, y compris, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC), de cette soumission à LEAF et rendre la proposition publiquement disponible aux parties prenantes concernées, dans une langue qui leur est accessible.

Date de soumission :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Nom du représentant autorisé :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Signature :



Admissibilité et documentation ART TREES

1. Veuillez cocher la catégorie qui définit le mieux la juridiction (voir [TREES 2.0 section 3.1](#)).

Gouvernement national

La zone comptable TREES est nationale

La zone comptable TREES est infranationale

Juridiction infranationale (entité unique infranationale pas plus d'un niveau inférieur au niveau national).

En cochant cette case, la juridiction reconnaît que ART requiert une lettre d'autorisation du gouvernement national autorisant la candidature et la participation du participant infranational à ART.

2. Veuillez fournir une description de la zone comptable TREES, y compris les limites de la zone comptable et la superficie forestière totale contenue dans la zone comptable. Veuillez expliquer comment les limites de la zone comptable TREES répondent aux critères d'admissibilité de la section 3.1 de la norme TREES 2.0. Si la zone comptable est infranationale, veuillez joindre une carte des limites.

[Réponse]



3. Veuillez cocher la case appropriée sur le statut du [formulaire de concept TREES](#) :

La juridiction **n'a PAS** soumis de formulaire de concept TREES à ART.

La juridiction a soumis à ART un formulaire de concept TREES qui est **en attente d'approbation**.

L'administration a soumis à ART un formulaire de concept TREES qui a **été approuvé et inscrit** au registre ART.

Comptabilité carbone

Objectifs de réduction des émissions forestières

4. Veuillez décrire toute ambition ou objectif quantifié visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation ou à augmenter la séquestration dans le secteur forestier¹. Expliquez si et comment ces objectifs ont été intégrés dans l'estimation des crédits TREES fournie dans le cadre de la proposition. Veuillez inclure tout calendrier pertinent pour atteindre ces objectifs.

[Réponse, limite de 250 mots]

Droits sur les ERR et dispositions relatives au double comptage

5. Veuillez décrire les moyens (c'est-à-dire le cadre juridiques, règlements, ordonnances administratives, accords de partage des bénéfices, contrats ou autres moyens) par lesquels la juridiction dispose d'une propriété ou de droits clairs sur les avantages découlant des réductions et absorption d'émissions (ERR) que la juridiction a inclus dans ses estimations indicatives de crédits TREES (questions 9 à 15 de la proposition) conformément aux exigences de l'annexe A de TREES 2.0. Si la juridiction n'a des droits que sur un sous-ensemble de ces ERR générées, veuillez indiquer le pourcentage sur lequel elle a des droits. Veuillez fournir des liens vers toute législation ou documentation pertinente.

[Réponse, limite de 500 mots]

6. Veuillez fournir une description préliminaire du plan et des procédures visant à éviter le double comptage conformément à la section 13 de la norme TREES. Veuillez décrire tout programme ou projet existant en matière de GES dans le cadre duquel une partie ou la totalité de la zone comptable pourrait générer des crédits ou un paiement basé sur la performance au cours des années 2022-2026

¹ Par exemple, une ambition ou un objectif forestier pourrait être de réduire la déforestation de X% et d'augmenter la couverture forestière de X% d'ici 2050 à l'échelle nationale ou infranationale.

pour des activités admissibles par la norme TREES, ainsi que tout accord existant pour des transactions ou autres engagements pour les crédits TREES projetés.

[Réponse, limite de 500 mots]

Système national de suivi des forêts

7. Veuillez décrire l'état du Système national de suivi des forêts (SNSF) et les approches utilisées pour établir des facteurs d'émission et générer des données d'activité afin de quantifier les émissions des forêts dues à la déforestation, la dégradation et l'absorption. Décrivez comment les méthodes utilisées et la fréquence de la surveillance sont conformes aux exigences de TREES 2.0 (voir section 4, TREES 2.0). Veuillez fournir une copie ou un lien vers la description du SNSF actuel.

[Réponse, limite de 500 mots]

Comptabilité carbone TREES pour les juridictions Haut Couvert Forestier, Faible Déforestation (HFLD)

SECTION FACULTATIVE : Remplissez cette section uniquement si la juridiction est admissible à l'application du niveau de crédit HFLD et a choisi de le faire. Si la juridiction de catégorie HFLD remplit cette section, elles n'est pas tenue de remplir la section de la catégorie non HFLD.

8. Veuillez décrire comment le territoire répond aux critères d'éligibilité HFLD dans la section 5.2.1 de TREES 2.0. Incluez les scores HFLD calculés pour chaque année de la période de référence historique dans la zone comptable TREES sélectionnée.

[Réponse, limite de 100 mots]

9. Les estimations de volume doivent être calculées conformément aux exigences de la norme TREES 2.0 (sections 4, 5, 7, 8, 10, 13 et annexe A). Veuillez fournir, en annexe, un classeur Excel² contenant le calcul des crédits TREES. Dans le tableau ci-dessous, veuillez fournir un résumé des données de comptabilité du carbone provenant du classeur Excel, y compris le volume estimé de crédits TREES qui devraient être disponibles pour les transactions des participants à la coalition LEAF.

Année	Niveau de crédit TREES (tCO ₂ e)	Niveau de crédit HFLD (tCO ₂ e)	Émissions projetées (tCO ₂ e)	Réduction démissions (tCO ₂ e)	Absorption anticipée évitée (tCO ₂ e)	Déduction du pool tampon (tCO ₂ e)	Déduction des pertes (tCO ₂ e)	Déduction pour incertitude (tCO ₂ e)	Déductions pour DC et droits* (tCO ₂ e)	Total des crédits TREES** (tCO ₂ e)
Total										

* Identifier les déductions nécessaires pour se conformer aux mesures visant à éviter le double comptage, y compris le cas où les droits aux crédits ne peuvent pas être démontrés à ce stade et/ou pour tenir compte des cas où les crédits TREES ont été engagés ailleurs et ne sont pas disponibles pour la coalition LEAF.

**Net des déductions

10. Veuillez inclure les éléments suivants dans la réponse ci-dessous :

- Expliquez comment les réductions d'émissions annuelles ont été estimées ; justifiez comment elles sont réalisables et, le cas échéant, comment elles s'alignent sur les objectifs forestiers déclarés.
- Justifiez le pourcentage de déduction appliqué pour le pool tampon, les pertes et l'incertitude conformément aux exigences de TREES 2.0.
- Expliquez brièvement comment les déductions de la colonne 10 (déductions pour double comptage et droits) ont été estimées et incluses dans le calcul des crédits TREES.
- Expliquez toutes les hypothèses faites pour estimer le total des crédits TREES (par exemple, les hypothèses faites pour estimer le niveau de crédit TREES, les émissions projetées ou les estimations des déductions TREES).

² Le classeur comptable Excel fourni doit comprendre des formules de calcul transparentes, des unités étiquetées pour les données et des références aux données sources, de sorte que toutes les données sources introduites dans les calculs des crédits TREES soient traçables et que leur exactitude puisse être facilement vérifiée.

- Veuillez indiquer le délai prévu pour l'achèvement de la première validation/vérification dans le cadre du programme ART, ainsi que la fréquence prévue des vérifications ultérieures.

[Réponse, limite de 1000 mots]

Comptabilité carbone TREES pour les juridictions non-HFLD

La juridiction doit remplir cette section si elle n'est pas HFLD ou si elle n'a pas choisi d'appliquer le niveau de crédit HFLD. Les juridictions HFLD qui ont rempli la section précédente peuvent laisser cette section vide.

11. Les estimations de volume doivent être calculées conformément aux exigences de la norme TREES 2.0 (sections 4, 5, 7, 8, 10, 13 et annexe A). Veuillez fournir, en annexe, un classeur Excel³ contenant le calcul des crédits TREES. Dans le tableau ci-dessous, veuillez fournir un résumé des données de comptabilité du carbone provenant du classeur Excel, y compris le volume estimé de crédits TREES provenant des réductions d'émissions qui devraient être disponibles pour les transactions des participants à la coalition LEAF.

Vintage (année)	Niveau de crédit TREES (tCO ₂ e)	Émissions projetées (tCO ₂ e)	Réduction des émissions (tCO ₂ e)	Déduction du pool tampon (tCO ₂ e)	Déduction des pertes (tCO ₂ e)	Déduction pour incertitude (tCO ₂ e)	Déductions pour DC et droits* (tCO ₂ e)	Total des crédits TREES** (tCO ₂ e)
Total								

* Identifier les déductions nécessaires pour se conformer aux mesures visant à éviter le double comptage, traiter les cas où les droits aux crédits ne peuvent pas être démontrés à ce stade, et/ou pour tenir compte des cas où les crédits TREES ont été engagés ailleurs et ne sont pas disponibles pour la coalition LEAF.

**Net des déductions

³ Le classeur comptable Excel fourni doit comprendre des formules de calcul transparentes, des unités étiquetées pour les données et des références aux données sources, de sorte que toutes les données sources introduites dans les calculs des crédits TREES soient traçables et que leur exactitude puisse être facilement vérifiée.

12. Veuillez inclure les éléments suivants dans la réponse ci-dessous :

- Expliquez comment les réductions d'émissions annuelles ont été estimées ; justifiez comment elles sont réalisables et, le cas échéant, comment elles s'alignent sur les objectifs forestiers déclarés.
- Justifiez le pourcentage de déduction appliqué pour le pool tampon, les pertes et l'incertitude conformément aux exigences de TREES 2.0.
- Expliquez brièvement comment les déductions de la colonne 10 (déductions pour double comptage et droits) ont été estimées et incluses dans le calcul des crédits TREES.
- Expliquez toutes les hypothèses faites pour estimer le total des crédits TREES (par exemple, les hypothèses faites pour estimer le niveau de crédit TREES, les émissions projetées ou les estimations des déductions TREES).
- Veuillez indiquer le délai prévu pour l'achèvement de la première validation/vérification dans le cadre de ART, ainsi que la fréquence prévue des vérifications ultérieures.

[Réponse, limite de 1000 mots]

Comptabilité carbone TREES pour l'absorption

SECTION FACULTATIVE : Remplir si la juridiction a choisi d'inclure l'absorption, sinon laisser vide.

13. Les estimations de volume doivent être calculées conformément aux exigences de TREES 2.0 (sections 4, 5, 7, 8, 10, 13 et annexe A). Veuillez fournir, en annexe, un classeur Excel⁴ contenant le calcul des crédits TREES. Dans le tableau ci-dessous, veuillez fournir un résumé des données de comptabilité du carbone tirées du classeur Excel, y compris le volume estimé de crédits TREES provenant de l'élimination des déchets et qui devraient être disponibles pour les transactions des participants à la coalition LEAF.

Remarque : Conformément aux exigences de TREES 2.0 (section 5.3), lorsque l'administration dispose de données permettant de distinguer la régénération naturelle des forêts commerciales, veuillez remplir le tableau complet ci-dessous, en fournissant un niveau de crédit d'absorption TREES pour les forêts commerciales uniquement. Si les données ne permettent pas de faire la distinction entre la régénération naturelle et les forêts commerciales, aucune donnée ne doit être attribuée à la colonne "Absorption projetée - Régénération naturelle", et les colonnes "Niveau de crédit d'absorption" et "Absorption projetée"

⁴ Le classeur comptable Excel fourni doit comprendre des formules de calcul transparentes, des unités étiquetées pour les données et des références aux données sources, de sorte que toutes les données sources introduites dans les calculs des crédits TREES soient traçables et que leur exactitude puisse être facilement vérifiée.

- Forêts commerciales" doivent plutôt contenir des données sur l'absorption pour les forêts commerciales et les zones de régénération naturelle, conformément aux exigences de TREES.

Année	Niveau de crédit d'absorption TREES (tCO2e)	Absorption projetée - Régénération naturelle (tCO2e)	Absorption projetée - Forêts commerciales (tCO2e)	Déduction du pool tampon (tCO2e)	Déduction des pertes (tCO2e)	Déduction pour incertitude (tCO2e)	Déductions pour DC et droits* (tCO2e)	Total des crédits TREES** (tCO2e)
Total								

* Identifier les déductions nécessaires pour se conformer aux mesures visant à éviter le double comptage, traiter les cas où les droits aux crédits ne peuvent pas être démontrés à ce stade, et/ou pour tenir compte des cas où les crédits TREES ont été engagés ailleurs et ne sont pas disponibles pour la coalition LEAF.

**Net des déductions

14. Veuillez inclure les éléments suivants dans la réponse ci-dessous :

- Expliquez comment les réductions d'émissions annuelles ont été estimées ; justifiez comment elles sont réalisables et, le cas échéant, comment elles s'alignent sur les objectifs forestiers déclarés.
- Justifiez le pourcentage de déduction appliqué pour le pool tampon, les pertes et l'incertitude conformément aux exigences de TREES 2.0.
- Expliquez brièvement comment les déductions de la colonne 8 (déductions pour double comptage et droits) ont été estimées et incluses dans le calcul des crédits TREES.
- Expliquez toutes les hypothèses faites pour estimer le total des crédits TREES (par exemple, les hypothèses faites pour estimer le niveau de crédit TREES, les émissions projetées ou les estimations des déductions TREES).
- Veuillez indiquer le délai prévu pour l'achèvement de la première validation/vérification dans le cadre de ART, ainsi que la fréquence prévue des vérifications ultérieures.

[Réponse, limite de 1000 mots]

MRV et lacunes techniques

15. Si le système national de suivi des forêts n'est pas entièrement fonctionnel ou s'il existe des lacunes importantes dans la capacité technique à produire les données nécessaires pour se conformer aux exigences de TREES 2.0, veuillez fournir un plan qui comprend les éléments suivants :

- Description des lacunes du SNSF et/ou des capacités techniques pour répondre à la norme TREES
- Description du soutien financier et technique nécessaire obtenu ou en voie de l'être pour combler les lacunes restantes
- Calendrier pour combler les lacunes et estimation de l'impact potentiel sur le calendrier de délivrance des crédits TREES.

Un plan pour combler les lacunes peut être fourni en annexe. Les évaluations de la conformité aux exigences de TREES, telles que l'outil PLANT du PNUD, devraient être fournies si elles sont disponibles. Toutes les annexes de la soumission de proposition seront considérées comme confidentielles et ne seront pas publiées sans le consentement exprès de la juridiction.

[Réponse, limite de 500 mots]

Sauvegardes de Cancun

Système d'information sur les sauvegardes et résumé des informations sur les sauvegardes

16. Veuillez décrire l'état du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) de la juridiction ou d'un système analogue permettant de fournir des informations sur la prise en compte et le respect des sauvegardes, en indiquant notamment si le système est actuellement opérationnel à l'échelle appropriée (voir section 3.1, TREES 2.0). Veuillez également indiquer si la juridiction a soumis un Résumé des informations (Sol) (gouvernements nationaux) ou un rapport sur les sauvegardes à l'échelle appropriée qui est cohérent avec les rapports nationaux à la CCNUCC (gouvernements infranationaux) (voir section 3.1, TREES 2.0). Veuillez fournir un lien vers le système actuel d'information sur les sauvegardes (ou un système analogue) ou fournir des documents justificatifs décrivant la conception de ces systèmes. Veuillez également fournir un lien vers le Sol actuel s'il est disponible.

[Réponse, limite de 250 mots]

Exigences de sauvegarde de TREES

17. Veuillez décrire comment le SIS ou un système analogue permettant de fournir des informations sur les sauvegardes renseignera sur la conformité aux sauvegardes TREES et expliquer si le gouvernement national dispose d'un cadre/une approche de sauvegarde nationale, élaboré(e) conformément aux sauvegardes de Cancún, qui peut être utilisé(e) comme base pour satisfaire aux exigences des sauvegardes TREES (section 12, TREES 2.0).

[Réponse, limite de 500 mots]

18. Veuillez indiquer si une évaluation des lacunes a été effectuée pour déterminer le niveau de conformité avec les indicateurs de structure, de processus et de résultats des sauvegardes de TREES. Si une évaluation des lacunes a déjà été réalisée, veuillez remplir le tableau ci-dessous pour indiquer, pour chaque thème de sauvegarde TREES, si l'administration peut démontrer sa conformité aux indicateurs de structure et de processus TREES (voir la section 12, TREES 2.0). Les évaluations de la conformité, telles que l'outil PLANT du PNUD, doivent être fournies en annexe, le cas échéant. Toutes les annexes de la soumission de propositions seront considérées comme confidentielles et ne seront pas publiées sans le consentement exprès de la juridiction.

[Réponse, limite de 100 mots]

Complet	La juridiction peut démontrer sa conformité avec l'indicateur.
Partiellement complet	La juridiction peut démontrer les progrès réalisés pour atteindre l'indicateur et fournir un plan pour atteindre cet indicateur avant le début de la période de comptabilité indiquée.
Incomplet	La juridiction n'a pas de preuve de conformité ou de progrès vers la conformité à l'indicateur.

Utilisez le guide ci-dessus pour remplir le tableau ci-dessous et veuillez supprimer les exemples de réponses avant de compléter avec des informations spécifiques à la juridiction :

Sauvegarde de Cancun	Thème	Indicateur de structure	Indicateur de processus
Sauvegarde de Cancun A	Thème 1.1	Exemple : Complète	Exemple : Partiellement complété
Sauvegarde de Cancun A	Thème 1.2	Exemple : Incomplet	
Sauvegarde de Cancun B	Thème 2.1		
Sauvegarde de Cancun B	Thème 2.2		
Sauvegarde de Cancun B	Thème 2.3		
Sauvegarde de Cancun B	Thème 2.4		
Sauvegarde de Cancun C	Thème 3.1		
Sauvegarde de Cancun C	Thème 3.2		
Sauvegarde de Cancun C	Thème 3.3		
Sauvegarde de Cancun D	Thème 4.1		
Sauvegarde de Cancun D	Thème 4.2		
Sauvegarde de Cancun E	Thème 5.1		
Sauvegarde de Cancun E	Thème 5.2		
Sauvegarde de Cancun E	Thème 5.3		
Sauvegarde de Cancun F	Thème 6.1		
Sauvegarde de Cancun G	Thème 6.2		

19. Veuillez fournir une description générale des mesures que la juridiction met actuellement en œuvre pour s'assurer que les parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, sont impliquées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités REDD+, y compris l'élaboration de plans de partage des bénéfices. Expliquez comment les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont respectés et protégés conformément aux sauvegardes B, C et D des sauvegardes de Cancun et comment ils continueront à être respectés et protégés tout au long de la période d'attribution de crédits de TREES. Enfin, veuillez préciser comment la juridiction entend aborder l'équité entre les sexes et l'inclusion sociale dans le plan de mise en œuvre, le cadre d'investissement et les plans ou accords de partage des bénéfices.

[Réponse, limite de 1000 mots]

Lacunes en matière de sauvegardes

20. Si la juridiction ne dispose pas d'un SIS opérationnel (ou d'un système analogue) ou n'a pas soumis de Sol à la CCNUCC (gouvernements nationaux) ou n'a pas préparé de rapport sur les sauvegardes à l'échelle appropriée qui soit cohérent avec le rapport national à la CCNUCC (gouvernements infranationaux), veuillez fournir un plan qui comprend les éléments suivants :

- Description des étapes nécessaires pour créer un SIS (ou un système analogue) opérationnel et/ou compléter la soumission d'un Sol (ou d'un rapport analogue)
- Description du soutien financier et technique nécessaire qui obtenu ou en cours d'obtention pour combler les lacunes.
- Calendrier pour l'opérationnalisation du SIS (ou système analogue) et l'achèvement du Sol (ou rapport analogue)

Un plan pour combler les lacunes peut être fourni en annexe.

[Réponse, limite de 500 mots]

21. Si une évaluation des lacunes n'a pas été effectuée par la juridiction pour déterminer la conformité aux sauvegardes de TREES⁵, veuillez fournir un plan qui comprend les informations suivantes :

- Description du processus proposé pour identifier et résoudre les lacunes des indicateurs de structure et de processus de sauvegarde de TREES
- Description de l'appui financier et technique nécessaire obtenu ou en cours d'obtention pour identifier les lacunes dans la conformité aux exigences de sauvegarde de TREES
- Calendrier pour la réalisation de l'évaluation des lacunes

⁵ Il convient de noter que la conformité à la structure de sauvegarde et aux indicateurs de processus de TREES doit être démontrée au début de la période d'attribution des crédits TREES pour pouvoir émettre des crédits TREES.

Un plan pour combler les lacunes peut être fourni en annexe. Les évaluations de conformité telles que l'outil PLANT du PNUD doivent être fournies lorsqu'elles sont disponibles. Toutes les annexes de la soumission de proposition seront considérées comme confidentielles et ne seront pas publiées sans le consentement exprès de la juridiction.

[Réponse, limite de 500 mots]

Aperçu de la politique REDD+

Engagements CDN

22. Veuillez décrire les objectifs de CDN au niveau national et préciser si le gouvernement national inclut les forêts dans ses objectifs de CDN, conformément aux exigences de TREES (section 3.1.2, TREES 2.0).

[Réponse, limite de 100 mots]

Plan de mise en œuvre REDD+

23. Veuillez indiquer s'il existe une stratégie ou un plan d'action REDD+ au niveau national qui sera utilisé pour élaborer le plan de mise en œuvre REDD+ requis par TREES et fournir un lien vers les documents pertinents (voir [section 3.2, TREES 2.0](#)). Si ce n'est pas le cas, veuillez décrire le plan pour préparer une stratégie ou un plan d'action REDD+ national, y compris la coopération avec les partenaires techniques et institutionnels.

Pour les participants infranationaux uniquement : Veuillez indiquer si la juridiction a identifié les interventions REDD+ pertinentes de la stratégie ou du plan d'action national REDD+ qui seront mises en œuvre au niveau infranational.

[Réponse, limite de 250 mots]

24. Si une stratégie ou un plan d'action REDD+ au niveau national n'est pas encore en place ou si un participant infranational n'a pas encore identifié les interventions REDD+ pertinentes de la stratégie ou du plan d'action REDD+ national qui seront mises en œuvre au niveau infranational, veuillez fournir un plan qui comprend les éléments suivants :

- Description des étapes nécessaires pour finaliser une stratégie ou un plan d'action REDD+ au niveau national et/ou des étapes nécessaires pour identifier les interventions REDD+ pertinentes de la stratégie ou du plan d'action REDD+ national à mettre en œuvre au niveau infranational.
- Description de l'appui financier et technique nécessaire qui a été obtenu ou est en voie de l'être pour combler les lacunes restantes
- Calendrier d'achèvement de la stratégie ou du plan d'action REDD+ au niveau national et/ou identification des activités REDD+ infranationales alignées sur la stratégie ou le plan d'action REDD+ au niveau national et estimation de l'impact potentiel sur le calendrier de délivrance des crédits TREES.

Un plan pour combler les lacunes peut être fourni en annexe.

[Réponse, limite de 500 mots]

Politiques et mesures

25. Veuillez fournir un résumé des politiques et mesures qui ont été (ou seront) mises en œuvre pour réduire efficacement la déforestation/dégradation des forêts et renforcer la séquestration dans la juridiction. Dans la mesure du possible, indiquez où cette information est publiquement disponible.

[Réponse, limite de 500 mots]

Utilisation des recettes

26. Veuillez décrire comment les recettes des transactions avec la coalition LEAF seront utilisées pour assurer le succès à long terme des mesures visant à réduire la déforestation et la dégradation et à promouvoir le développement durable. En fournissant un premier aperçu de ce cadre d'investissement, veuillez garder à l'esprit les aspects suivants : la cohérence des investissements avec la CDN de la juridiction hôte, la pertinence de l'investissement pour s'attaquer aux moteurs directs et indirects de la déforestation, et les incitations à la restauration des forêts.

[Réponse, limite de 500 mots]

Distribution des bénéfices

27. Veuillez décrire tout système existant pour la distribution des bénéfices REDD+ aux parties prenantes de la juridiction, y compris aux peuples autochtones et aux communautés locales (par exemple, pour d'autres programmes tels que le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier, les accords bilatéraux ou le financement du Fonds Vert pour le Climat). Si possible, veuillez fournir des liens vers de tels plans.

[Réponse, limite de 500 mots]

Intermédiaire financier (IF)

SECTION FACULTATIVE : à remplir si la juridiction a identifié une IF possible, sinon laisser en blanc.

28. Une entité (IF) accréditée par le Fonds Vert pour le Climat (GCF) doit être identifiée par la juridiction comme canal de décaissement des fonds. Les IF s'assureront que des procédures robustes de suivi et de rapport sur l'utilisation des fonds sont en place. Si disponible, veuillez fournir le nom de l'institution ou des institutions proposées et indiquer s'il y a eu des discussions ou des négociations initiales.

[Réponse, limite de 100 mots]

Voies de transaction

29. Veuillez indiquer la volonté de la juridiction de réaliser des transactions dans le cadre de chacune des quatre voies énumérées dans le document d'appel à propositions sous la rubrique "Nature des transactions". Veuillez identifier et décrire tout obstacle législatif et/ou politique à la réalisation de transactions selon certaines voies.

[Réponse, limite de 250 mots]

30. Pour les juridictions désireuses d'effectuer des transactions dans le cadre de la voie 4 :

Veuillez indiquer si la juridiction disposera des mécanismes de déclaration appropriés et de la capacité d'appliquer un ajustement correspondant, conformément aux orientations de l'Article 6. Le cas échéant, veuillez indiquer la partie des ERR totaux pour laquelle la juridiction propose d'effectuer un ajustement correspondant au compte national.

[Réponse, limite de 250 mots]

Lacunes en termes de politique et de mise en œuvre REDD+

31. Veuillez identifier les lacunes importantes en matière de capacité ou les obstacles existants à la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ pour générer des ERR et fournir un plan général pour remédier à ces lacunes et/ou obstacles.

[Réponse, limite de 500 mots]